



Fiche signalétique

Électrodes à arc, au carbone

(Veuillez vous assurer de faire parvenir cette fiche signalétique à la personne adéquate)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Électrodes à arc, au carbone
Nom commercial	: Graphite, électrode en cuivre
Utilisations	: Enlèvement de métal à l'arc.
Fournisseur/Fabriqueur	: Astaras Welding Accessotires, 6901 Bryan Dairy Rd. Unit #160, Largo, FL 33777 Tel : (727) 546-9600 Fax : (727) 546-9699
Nom du responsable	: Services Réglementaires Atrion, Inc.
En cas d'urgence	: CHEMTREC, U.S. : +1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physique	: Solide. [Tige.]
Odeur	: Inodore.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER. Éviter de respirer les poussières. Ce produit contient un ingrédient qui, en poudre, peut causer le cancer par inhalation; toutefois, comme cet ingrédient est lié au métal, le risque d'inhalation de ces particules est minime.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux	: Dust particules or fumes may cause eye irritation.
Effets chroniques potentiels sur la santé	
Effets chroniques	: Contient une substance capable d'endommager l'organe cible.
Cancérogénicité	: Contient des substances pouvant causer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : reins, poumons, foie, le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.
Signes/symptômes de surexposition	
Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Aucune donnée spécifique.

2. Identification des dangers

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles. Prolonged or repeated contact may cause skin irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Graphite	7782-42-5	30 - 60
Carbone	7440-44-0	30 - 60
Cuivre	7440-50-8	10 - 30
Quartz	14808-60-7	0.5 - 1

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Graphite	7782-42-5	30 - 60
Carbone	7440-44-0	30 - 60
Cuivre	7440-50-8	10 - 30
Quartz	14808-60-7	0.5 - 1

Mexique

Nom	Numéro NU	DIVS	Classification				Numéro CAS	%
			H	F	R	Spécial		
Graphite	Non réglementé.	1250 mg/m ³	0	1	0	7782-42-5	30 - 60	
Carbone	UN1361	-	1	1	0	7440-44-0	30 - 60	
Cuivre	Non réglementé.	100 mg/m ³	1	0	0	7440-50-8	10 - 30	
Quartz	Non réglementé.	50 mg/m ³	2	0	0	14808-60-7	0.5 - 1	

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un respirateur autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas d'exposition : Les arcs de soudage ou les étincelles peuvent mettre feu aux combustibles. Référez-vous au ANSI Z49.1 "SAFETY IN WELDING AND CUTTING" publié par le American Welding Society pour la lutte contre les incendies et des informations sur la protection durant le soudage.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations par l'amont. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Nom du produit

Graphite

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Poussière

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 2.5 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire

OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).

TWA: 15 mppcf 8 heure(s).

Carbone

ACGIH (États-Unis).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Particules nuisibles.

Cuivre

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 1 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s).

TWA: 0.2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fumée

OSHA PEL (États-Unis, 11/2006).

TWA: 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Poussière et buées

TWA: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fumée

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 1 mg/m³ 10 heure(s). Forme: Poussière et buées

Quartz

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007).

TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction alvéolaire

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

TWA: 0.05 mg/m³ 10 heure(s).

OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable

TWA: 30 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Empoussiérement total

TWA: 250 mppcf 8 heure(s). Forme: Respirable

Canada

Nom du produit

Graphite

Limites d'exposition

CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).

8 hrs OEL: 2 mg/m³ 8 heure(s).

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).

TWA: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable

CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007).

TWAEV: 2 mg/m³ 8 heure(s).

CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).

VEMP: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: La poussière respirable.

Carbone

CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006).

VEMP: 2 mg/m³ 8 heure(s). Forme: La poussière respirable.

Cuivre

CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006).

8 hrs OEL: 1 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Poussière et buées

8 hrs OEL: 0.2 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Fumée

CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007).

TWA: 1 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Poussière et buées

TWA: 0.2 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Fumée

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Quartz	<p>CA Ontario Provincial (Canada, 3/2007). Sensibilisant cutané TWAEV: 0.2 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Fumée TWAEV: 1 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Poussière et buées</p> <p>CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006). VEMP: 0.2 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Fumées VEMP: 1 mg/m³, (Cuivre) 8 heure(s). Forme: poussières et brouillards</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 10/2006). 8 hrs OEL: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable particulate</p> <p>CA Quebec Provincial (Canada, 12/2006). VEMP: 0.1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: La poussière respirable.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2007). TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable</p>
Nom du produit	Mexique
Graphite	Limites d'exposition
Carbone	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-PPT: 2 mg/m ³ 8 heure(s).
Cuivre	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-PPT: 10 mg/m ³ 8 heure(s). LMPE-PPT: 2 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Poudre.
	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). Sensibilisant par inhalation LMPE-CT: 2 mg/m ³ , (Cuivre) 15 minute(s). Forme: fumée LMPE-PPT: 1 mg/m ³ , (Cuivre) 8 heure(s). Forme: Poudre.et brouillard LMPE-PPT: 0.2 mg/m ³ , (Cuivre) 8 heure(s). Forme: fumée LMPE-CT: 2 mg/m ³ , (Cuivre) 15 minute(s). Forme: Poudre.et brouillard

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un examen des personnes et de l'atmosphère sur le lieu de travail ou d'effectuer un contrôle biologique pour déterminer l'efficacité de la ventilation, définir d'autres mesures de contrôle, et/ou statuer sur la nécessité d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Mesures techniques : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Yeux : Portez des casques et des protections de visage avec des lentilles filtrantes appropriées. Prévoyez des écrans de protection et des lunettes de soudage, s'il y a lieu, pour protéger les autres. Consultez le ANSI Z49.1

Peau : Utilisez des protections pour la tête, la main et le corps afin d'éviter les blessures à cause des arcs de radiation, des étincelles et par choc électrique. Consultez le ANSI STD Z49.1

Respiratoire : Un appareil respiratoire approuvé par NIOSH doit être utilisé lorsque les concentrations de poussières et de fumées dans l'air dépassent les limites autorisées pour le Thorium, le Tungstène ou autres matériaux de soudure. Utilisez un appareil respiratoire approuvé par NIOSH lorsque vous soudez dans des espaces confinés. Toutes les exigences contenues dans le 29 CFR 1910.134 doivent être satisfaites. Dans des conditions d'expositions extrêmes, lorsque les concentrations dans l'air dépassent la protection offerte par un appareil purificateur d'air, utilisez un appareil à adduction d'air à pression positive. Les

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

normes appropriées en matière de protection respiratoire (telles que 29 CFR 1910.134 and 740.41) doivent être consultées.

Mains
Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)

: Gants de cuir.



HMIS Code/Équipement de protection individuelle : x

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9 . Propriétés physico-chimiques

État physique : Solide. [Tige.]
Couleur : Noir.
Odeur : Inodore.
Point de fusion/congélation : Moyenne pondérée: 1112.71°C (2034.9°F)
Solubilité : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Le produit est stable.
Polymérisation Dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.
Conditions à éviter : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Matières à éviter : Incompatible avec certains acides forts et les comburants forts.
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11 . Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Espèces	Dosage	Résultat	Exposition
Carbone	Rat	>5 g/kg	DL50 Orale	-

Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Yeux : Dust particles or fumes may cause eye irritation.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Quartz	A2	1	-	+	Prouvé.	-

12 . Informations écotoxicologiques

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Espèces	Exposition	Résultat
Cuivre	-	Daphnie	48 heures	Aiguë CE50 0.017 à 0.026 mg/L
	-	Poisson	96 heures	Aiguë CL50 0.052 mg/L
	-	Crustacés	48 heures	Aiguë CL50 57 à 64 ug/L
	-	Daphnie	48 heures	Chronique LOAEL 0.032 mg/L
	-	Daphnie	48 heures	Chronique NEL 0.01 mg/L

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14 . Informations relatives au transport

AERG : Non applicable.

Informations réglementaires

DOT/ TMD / Mexique IMDG/ IATA : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS : Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : **Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Graphite, naturel.; Graphite synthétique; Cuivre

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Graphite, naturel.: Risque immédiat (aigu) pour la santé; Graphite synthétique: Risques d'incendie, Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique); Cuivre: Risque immédiat (aigu) pour la santé

CWA (Clean Water Act) 307: Cuivre

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

15 . Informations réglementaires

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 313

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	: Cuivre	7440-50-8	10 - 30
Avis du fournisseur	: Cuivre	7440-50-8	10 - 30

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État : Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir: Graphite, naturel.: (risque générique pour l'environnement); Cuivre: (danger pour l'environnement, risque générique pour l'environnement)
Substances dans le Massachusetts: Graphite, naturel.; Cuivre
New Jersey: Silice cristalline, quartz; Cuivre

Californie prop. 65

MISE EN GARDE : Ce produit contient un ou des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour provoquer le cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Quartz	Oui.	Non.	Non.	Non.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).



Listes canadiennes : **Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)**: Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
NPRI canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Cuivre
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : **Inventaire du Canada**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : CONTIENT UNE SUBSTANCE CAPABLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE. RISQUE DE CANCER - CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

ÉVALUATION DU DANGER

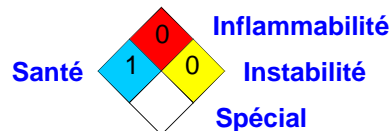
Santé	*	1
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X

4- Extrême
3- Sévère
2- Modéré
1- Faible
0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Références

: ANSI Z400.5, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. - 29CFR Partie 1910.1200 Réglementation OSHA sur les Fiches Signalétiques. - 49CFR Table de la Liste des substances dangereuses, #UN, Appellations réglementaires, GE. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005. - Standards officiels du Mexique NOM-018-STPS-2000 et NOM-004-SCT2-1994.

Date d'édition : 06/01/2008
Date de publication précédente : 12/31/2006
Version : 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.